



ARRETE n°19-2022
PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
Marché Artisanal « Saveurs et Créateurs »
Du Dimanche 26 Juin 2022

Le Maire de la commune de PUYGIRON (Drôme),

Vu les décrets n° 77.90 et 77.91 du 17 janvier 1977 portant codification des textes législatifs concernant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.2, L 2213.3 et L 2213.4 ;

Vu le Règlement Général de la circulation en date du 1er septembre 1993 ;

Considérant que pour permettre un bon déroulement du marché artisanal du dimanche 26 juin 2022, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules dans le village ;

ARRETE :

Article 1er :

Le stationnement et la circulation seront interdits dans le village du samedi 25 juin à 17h au dimanche 26 juin 2022 à 22h, sauf pour les véhicules de secours.

Article 2 :

Ampliation de cet arrêté sera :

- transmise au Commandant de Gendarmerie de LA BEGUDE DE MAZENC.
- affichée au lieu habituel.

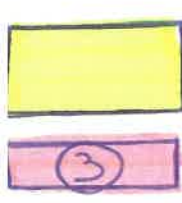
PUYGIRON le 20 Juin 2022

Régina CAMPALLO

Maire de PUYGIRON



Plan annexé au présent arrêté.



interdiction de stationner

Parking Riverains

Parking exposants

① et ② = Parking Visiteurs

X = Emplacements Réservés Places Handicapés

